

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
DIVISION : 01-MONTRÉAL  
NO COUR : 500-11-049870-153  
NO BUREAU : 155625-004

COUR SUPÉRIEURE  
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »  
(LRC 1985, ch.C-36) »

---

DANS L'AFFAIRE DE  
L'ARRANGEMENT OU DU  
COMPROMIS DE :

**LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC., LES  
CONSTRUCTIONS MARC LUSSIER INC. ET  
9063-0757 QUÉBEC INC.**

Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale place  
d'affaires située au 4085, rang Saint-Elzéar Est, dans la ville de Laval,  
dans la province de Québec, H7E 4P2.

Compagnies débitrices

---

### PREUVE DE RÉCLAMATION

La Preuve de réclamation complète et accompagnée de la documentation justificative doit être reçue par Raymond Chabot inc. au plus tard le 18 mars 2016 à 17 h (heure de Montréal), par la poste, messenger, courriel ou télécopieur à l'adresse suivante :

**RAYMOND CHABOT INC.,**  
agissant en sa capacité de Contrôleur aux affaires et aux finances des Compagnies débitrices  
À l'attention de monsieur Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3B 4L8  
Courriel : [reclamation-gts@rcgt.com](mailto:reclamation-gts@rcgt.com)  
Télécopieur: 514 390-4171

#### **A. DÉTAILS AFFÉRENTS AU CRÉANCIER**

1. Nom légal complet du Créancier: \_\_\_\_\_ (le "Créancier").
2. Adresse postale complète du Créancier : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
3. Numéro de téléphone du Créancier : \_\_\_\_\_
4. Numéro de télécopieur du Créancier: \_\_\_\_\_
5. Adresse de courrier électronique : \_\_\_\_\_
6. Nom du représentant du Créancier : \_\_\_\_\_

## B. PREUVE DE RÉCLAMATION

Je (*Nom du Créancier ou du représentant du Créancier*) \_\_\_\_\_, certifie par les présentes que je suis \_\_\_\_\_ (*Précisez le titre ou la fonction*) du Créancier d'une des Compagnies débitrices, soit (*cochez*) :

- Les Grands Travaux Soter inc.
- Les constructions Marc Lussier inc.
- 9063-0757 Québec inc.

et que je suis au courant de toutes circonstances entourant la Réclamation visée par les présentes.

**Note : Le Créancier qui détient des Réclamations distinctes contre différentes Compagnies débitrices doit déposer un formulaire de preuve de réclamation distinct pour chacune de ses Réclamations.**

## C. NATURE DE LA RÉCLAMATION

(*cochez et complétez la catégorie appropriée*)

RÉCLAMATION NON GARANTIE DE \_\_\_\_\_ \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier ne détient aucun avoir des Compagnies débitrices à titre de garantie;

RÉCLAMATION GARANTIE DE \_\_\_\_\_ \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier détient des avoirs de la (ou des) Compagnie(s) débitrice(s) à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$CA et dont les détails sont mentionnés ci-après;

### DÉTAILS DE LA RÉCLAMATION

Autrement qu'indiqués ci-dessus, les détails de la Réclamation du Créancier sont joints aux présentes.

UN ÉTAT DE COMPTE COMPLET ET DÉTAILLÉ DOIT ÊTRE JOINT À LA PREUVE DE RÉCLAMATION. VEUILLEZ FOURNIR TOUS LES DÉTAILS RELATIFS À LA RÉCLAMATION AINSI QUE LA DOCUMENTATION JUSTIFICATIVE, INCLUANT LES MONTANTS ET LA DESCRIPTION DES TRANSACTIONS OU ENTENTES DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION, AINSI QUE LES DOCUMENTS DE GARANTIE LE CAS ÉCHÉANT.

#### D. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Réclamation en B et C engage aussi la responsabilité des Administrateurs ou Dirigeants de la Compagnie débitrice visée.

Description de la Réclamation	Somme
_____	_____
_____	_____
_____	_____

#### E. RÉCLAMATION CONTRE L'UNE DES COMPAGNIES DE CAUTION

La Réclamation en B et C engage aussi la responsabilité d'Intact compagnie d'assurance ou La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord à titre de caution des Compagnies débitrices (« Compagnies de caution »).

*(Veuillez spécifier l'entité et le montant)*

Compagnie de caution	Somme
Intact compagnie d'assurance	_____
La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord	_____

***(Donnez des renseignements complets au sujet de la responsabilité alléguée de chacune des Compagnies de caution et annexez les documents relatifs à cette réclamation contre l'une des Compagnies de caution)***

#### F. DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION

Tout Créancier qui n'a pas dûment soumis sa Preuve de réclamation accompagnée des documents justificatifs **au plus tard le 18 mars 2016 à 17 h (heure de Montréal)**, n'aura plus le droit de recevoir tout avis subséquent, n'aura plus le droit de participer aux procédures comme Créancier, sera prohibé de recevoir une distribution à l'égard de telle Réclamation et sera prohibé de requérir le paiement de telle Réclamation des Compagnies débitrices, d'un Administrateur ou Dirigeant ou d'une des Compagnies de caution.

SIGNÉ à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
(Signature du témoin)

\_\_\_\_\_  
(Signature du Créancier ou de son représentant)

\_\_\_\_\_  
(Inscrire le nom en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Inscrire le nom en lettres moulées)